

Réunion du Mardi 21 Mai 2019
2019/005

- Prendre en compte la diversité des identités territoriales de l'intercommunalité : littorale, rurale, agglomérée,... qui se traduira par une sectorisation du territoire au sein du PLUi,
- Intégrer le Programme Local de l'Habitat de Dinan Agglomération d'une durée de six ans, qui répondra aux enjeux :
 - D'une véritable stratégie foncière en matière de développement urbain et de maîtrise de coûts,
 - Du besoin en logement et en hébergement du parcours résidentiel des habitants du territoire, avec une attention particulière sur le littoral,
 - De la diversité du territoire et des publics spécifiques,
 - De la lutte contre la vacance et la dégradation du bâti,
- Intégrer un volet déplacement au PLUi pour une meilleure articulation entre les politiques sectorielles,
- Planifier, au-delà des frontières communales et maîtriser les secteurs d'urbanisation frontalière (secteurs d'urbanisation hors des bourgs et frontaliers entre plusieurs communes),
- Rendre compatible le PLUi avec le SCoT du Pays de Dinan, les lois Grenelle I et II et la loi Alur,
- Préserver et valoriser la Trame Verte et Bleue,
- Préserver les milieux naturels du territoire par une prise en compte de la sensibilité littorale et des continuités écologiques,
- Préserver l'activité agricole,
- Promouvoir le renouvellement urbain et la revitalisation des centres urbains et ruraux,
- Garantir la qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment sur les entrées de ville,
- Assurer la sauvegarde du patrimoine bâti remarquable,
- Inciter à la réhabilitation du bâti ancien et la rénovation énergétique,
- Permettre la revitalisation des centres bourgs sur le plan économique,
- Permettre l'accessibilité aux services publics,
- Prévenir les risques et nuisances de toute nature,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre, par un urbanisme durable,
- Mutualiser les moyens techniques et financiers.

Conformément à l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu en Conseil Communautaire à deux reprises les 18 décembre 2017 et 17 décembre 2018.

Les orientations générales du PADD ont également été débattues au sein des Conseils Municipaux des communes membres, du 20 octobre 2018 au 30 décembre 2018

Les orientations générales du PADD débattu du PLUiH sont les suivantes :

Introduction

- I. Affirmer la place de Dinan Agglomération dans le territoire régional
- II. Des ambitions pour Dinan Agglomération
- III. Les grands principes de développement à l'horizon 2032
- IV. La frange littorale : pour une vie à l'année sur un territoire animé

Chapitre 1 : Renforcer l'attractivité de Dinan Agglomération

- I. Capitaliser sur les richesses environnementales du territoire
- II. Accompagner les évolutions des paysages emblématiques et ordinaires

Réunion du Mardi 21 Mai 2019
2019/005

- III. Asseoir le développement urbain sur la qualité paysagère
- IV. Considérer le tourisme comme un objectif de développement autant qu'un cadre de valorisation pour le territoire

Chapitre 2 : Poursuivre la stratégie d'accueil du territoire

- I. Conforter l'équilibre territorial
- II. Renforcer la place des centralités au sein des communes
- III. Promouvoir des formes urbaines qualitatives, et questionner la densité
- IV. Favoriser un territoire des courtes distances
- V. Engager le parc bâti dans une transition énergétique et numérique

Chapitre 3 : Accompagner le développement pour un territoire à vivre

- I. Favoriser l'entreprenariat sur Dinan Agglomération
- II. Hiérarchiser les zones d'activités dans une logique de clarification de la stratégie communautaire
- III. Inscrire le développement économique dans un cadre de consommation d'espace maîtrisé
- IV. Garantir un développement commercial qualitatif et diversifié
- V. Valoriser l'agriculture en tant qu'activité économique structurante
- VI. S'engager vers un développement des transports et de la multi-modalité favorisant les déplacements communautaires

Chapitre 4 : Assurer une gestion durable des ressources et des risques

- I. Maîtriser la ressource en eau dans tous ses usages
- II. Limiter la production de déchets et valoriser la ressource
- III. Développer les filières d'énergies renouvelables comme ressources locales
- IV. Garantir un cadre de vie de qualité en préservant les biens et la population face aux risques, nuisances et pollutions

Chapitre 5 : Répartir la production de logements en limitant l'étalement urbain

- I. Adopter une stratégie de répartition territoriale adaptée
- II. Permettre et favoriser les parcours résidentiels choisis

Chapitre 6 : Développer l'attractivité du parc de logements existants

- I. Recréer les conditions d'attractivité en répondant aux attentes en termes de qualité de logement et de cadre de vie
- II. Lutter contre la dégradation du parc de logements existants

Chapitre 7 : Garantir un logement adapté pour tous

- I. Définir des objectifs de production sociale ambitieux et répartis sur le territoire
- II. Prendre en compte les publics spécifiques

Les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain sont définis dans le PADD.

Conformément aux articles L103-3 à L103-6 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Communautaire de DINAN AGGLOMERATION a, dans sa délibération du 13 mars 2017, défini les modalités de la concertation publique permettant d'associer à la définition du projet et tout au long de la procédure, les habitants de l'intercommunalité, les partenaires ainsi que les personnes publiques associées.

Les objectifs de la concertation sont les suivants :

- Donner accès à l'information sur le projet de PLU Intercommunale tout au long de son élaboration,
- Sensibiliser la population aux enjeux du territoire, à sa mise en valeur et son développement,

Réunion du Mardi 21 Mai 2019
2019/005

- Favoriser l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs par des temps d'échanges participatifs.

Cette concertation s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du Conseil Communautaire.

Les modalités de la concertation publique étaient les suivantes :

- Diffusion d'informations régulières dans la presse locale et les bulletins d'information communaux, ainsi que via tout autre support de communication adapté (bulletins communautaires, bulletins des communes membres, support vidéo..),
- Mise à disposition d'informations et de registres dans les mairies des communes membres et au siège des EPCI membres, permettant au public de consigner ses observations,
- Création d'une page dédiée au PLUi sur le site internet de Dinan Agglomération,
- Mise en place d'une adresse mail spécifique plui@dinan-agglomeration permettant au grand public d'adresser ses remarques, questions ou contributions à l'élaboration du projet,
- Diffusion d'informations sur le site Internet de DINAN AGGLOMERATION et sur les sites internet des communes membres,
- Organisation de réunions publiques thématiques ou générales, à l'échelle communale ou par secteur,
- Organisation de réunions d'échanges et d'informations, à l'échelle communale ou intercommunale ou par secteur, lors des grandes phases d'élaboration du PLUi (présentation de la démarche et du diagnostic, PADD, règlement et zonage avant arrêt du projet) pouvant prendre la forme de réunions publiques, de temps d'échanges ou d'une animation lors d'évènement particulier,
- Affichage dans les communes et EPCI membres et au siège de DINAN AGGLOMERATION, aux principales étapes du projet (diagnostic, PADD, arrêt).

A ces modalités de concertation préalables, sont ajoutées les modalités de concertation complémentaires suivantes :

- Ciné-débat
- Association des acteurs locaux lors de la phase PADD à travers l'organisation de forum leur permettant de participer à la définition des enjeux.

Ainsi, la concertation a été ponctuée notamment par :

- La publication de 80 articles dans la presse locale et dans les presses municipales.
- La diffusion d'informations sur le site internet de Dinan Agglomération et des communes membres.
- La mise en place de registres de concertation tout au long de la phase élaboration dans chacune des mairies et au siège de l'Agglomération La synthèse de ces observations et la manière dont elles ont été prises en compte sont détaillées dans le bilan de la concertation annexé à la présente délibération.
- La création d'une page dédiée au PLUi sur le site internet de Dinan Agglomération.
- La création d'une adresse mail spécifique : plui@dinan-agglomeration.fr
- L'organisation de 24 réunions publiques en 3 sessions de réunions publiques par secteur (territoire découpé en 8 secteurs), pour chacune des phases. Pour le diagnostic : du 22 juin au 6 juillet 2017, puis du 15 février au 1er mars 2018 pour le PADD, et du 22 janvier au 14 février 2019 pour la phase réglementaire.
- Un affichage pour l'annonce de chaque session de réunions publiques (Diagnostic, PADD, Arrêt) dans les communes membres et au siège de Dinan Agglomération.
- La réalisation de 3 vidéos pédagogiques diffusées sur le site internet de Dinan Agglomération et les réseaux sociaux.
- L'organisation deux ciné-débats : l'un au cinéma Emeraude le 10 octobre 2016 et l'autre dans la salle de Solenval à Plancoët le 6 octobre 2017.
- La tenue d'un stand lors de l'évènement Grand Public « L'enfant dans la ville » les 10 et 11

Réunion du Mardi 21 Mai 2019
2019/005

juin 2017.

- La tenue d'un stand lors du salon de l'Habitat à Dinan le 3 février 2018.
- Un forum des acteurs locaux organisé le 29 septembre 2017 à Plouër sur Rance
- Des réunions partenariales avec :
 - les agriculteurs
 - les acteurs de l'habitat
 - les acteurs de l'environnement
- Une exposition évolutive synthétisant le diagnostic, le PADD et la phase réglementaire, a été présentée au siège de DINAN AGGLOMERATION et lors des réunions publiques. L'exposition itinérante consacrée au diagnostic a été présentée dans toutes les communes.

De nombreuses remarques ont été formulées lors des différents évènements qui ont ponctué l'élaboration du PLUiH. Elles ont concerné les thématiques de l'Habitat et du Développement Urbain, l'Economie, la Mobilité, l'Environnement et le Cadre de vie, l'Information du public et la Concertation, et la Procédure.

Le cas échéant, ces remarques ont été prises en compte dans les réflexions et ont ainsi participé à l'élaboration du projet d'arrêt du PLUiH.

Les acteurs ont également contribué à la définition des orientations et des objectifs inscrits au projet d'arrêt, en particulier sur le volet Habitat, et l'environnement.

L'ensemble de ces moyens de concertation et les contributions sont détaillés dans le bilan de la concertation.

C'est dans ces circonstances que le Conseil Communautaire est invité à tirer le bilan de la concertation et à arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat, conformément aux articles L103-6 et L153-14 du Code de l'Urbanisme.

Ainsi,

Considérant ces éléments,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L101-2, L. 103-2 à L. 103-6, L. 104-1 à L. 104-3, L151-1 et suivant, L153-1 et suivants et R. 151-1 et suivants, R. 152-1 et suivants, R. 153-3 et suivants,

Vu la délibération en date du 13 mars 2017 prescrivant l'élaboration d'un PLUiH issu de la fusion des procédures d'élaboration des PLUi prescrites par délibérations du Conseil Communautaire de DINAN COMMUNAUTE le 29 juin 2015 du Conseil Communautaire de PLANCOET-PLELAN le 14 décembre 2015, étendant à l'ensemble du territoire de l'intercommunalité la procédure d'élaboration des PLUiH et fixant les modalités de la concertation préalable,

Vu le projet de PLUiH mis à la disposition des conseillers communautaires, notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le Programme d'Orientations et d'Actions, le règlement, les documents cartographiques associés et les annexes,

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

Vu le Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2018 au cours duquel ses membres ont pu débattre des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement durables en application de l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme,

Réunion du Mardi 21 Mai 2019
2019/005

Vu les débats sur les orientations générales du PADD qui se sont tenus au sein des conseils municipaux des communes membres ;

Vu le bilan de la concertation présenté par M. Jan, Vice-Président en charge de l'Urbanisme et du Foncier,

Considérant que ces orientations sont conformes aux objectifs énoncés en préalable à l'élaboration du PLUiH et aux articles L. 101-1 à L101-3 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que la concertation afférente au PLUiH s'est déroulée de manière satisfaisante au regard des modalités énoncées dans la délibération de prescription du 13 mars 2017,

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration,

Considérant la nécessité de tirer le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **Emet un avis favorable** au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat, avec les observations suivantes :
 - o **Les parcelles A 428 – A 430 - A 431 – A 432 seront à prendre en zone NT,**
 - o **La parcelle B 382 sera à intégrer en zone UCA.**

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de Dinan Agglomération.

Séance du Mardi 21 Mai 2019 – 2019/05/003 **Objet : Forum des associations 2019**

M. le Maire rappelle :

- les dispositions prises lors de la réunion du 15 mai 2018
- que chaque conseiller a été destinataire du courrier en date du 25 avril 2019 de M. Paul LE DROITTE, Président de l'association « Le Grand Forum des Associations » concernant l'organisation du forum 2019 (8^{ème} édition).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Donne son accord pour participer à l'organisation du forum des associations 2019 qui se déroulera le samedi 7 septembre 2019 à Plancoët, dans le cas où l'enveloppe allouée par la subvention de secteur de Dinan Agglomération ne s'avérerait pas suffisante, à savoir 0.30 centimes par habitants.
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Séance du Mardi 21 Mai 2019 – 2019/05/004 **Objet : Ateliers Vitalité**

Ateliers Nutrition

M. le Maire donne la parole à Mme Graziella WERNER qui rappelle :

- les dispositions prises lors de la réunion du 24 avril 2019 concernant ce dossier à savoir l'accord du conseil
 - pour que l'association ASEPT Bretagne, partenaires des caisses de retraite mette en place les ateliers vitalité et nutrition sur la commune.
 - pour mettre gratuitement le foyer rural à la disposition de

Réunion du Mardi 21 Mai 2019
2019/005

l'association et des différents intervenants.

- qu'une réunion d'information concernant l'atelier vitalité aura lieu le Jeudi 23 Mai à 14h30.
- qu'une participation de 20€ sera demandée aux personnes pour la totalité de l'atelier.

Elle propose que la commune prenne en charge une partie des 20€ pour les personnes de Languédias qui s'inscriront aux ateliers.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme WERNER, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, à l'unanimité :

- valide la proposition,
- décide de prendre en charge la moitié de la participation demandée soit 10€ par habitant de Languédias inscrits aux ateliers.

Objet : Démocratie coopérative

M. Amans GAUSSEL étant absent, à l'unanimité le conseil décide de reporter ce sujet à la prochaine réunion prévue en juin.

Questions diverses

EPF de Bretagne

M. le Maire invite les élus disponibles à participer le 14 juin à 10 h à la mairie au COPIL partenarial visant à faire le point sur les actions conduites par la commune au sujet du protocole Dynamisme des centres-bourgs.

Baux Société de Chasse "Amicale de Languédias"

M. le Maire fait part de son entrevue avec M. Guy CADOL, Président de la société de chasse "l'Amicale des chasseurs" concernant les terrains que la commune vient d'acquérir au Houx.

Il propose :

- que chacun réfléchisse aux conditions du bail.
- D'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de la réunion de juin.

Site de l'étang du houx

M. le Maire fait part d'un courriel qu'il a reçu de M. GEST de l'Association Semilla concernant un projet de "cabanes" sur le site des anciennes carrières du houx présenté par lui même, Diana JARAMILLO et M. Louis DEIN.

Il propose de mettre en place un groupe de travail pour ce dossier.

Frais de scolarité

M. le Maire rappelle les dispositions prises par la commune de Trébédan.

Composteur

Mme Graziella WERNER signale que dans le cadre de son programme "Zéro Déchet, Zéro gaspillage", Dinan Agglomération accompagne l'installation de sites de compostage partagé gérés par les habitants.

Elle signale:

- qu'elle a récupéré 10 composteurs qui pourront être mis à la disposition des habitants qui souhaitent participer à cette opération.

Agrès de sport

M. Jean-Yves NEDELLEC signale que le matériel sportif est mis en place à l'espace intergénérationnel, que le panneau d'utilisation est arrivé et qu'il va être mis en place par les employés communaux.

Réunion de Conseil : le mercredi 26 juin à 20 h.

L'ordre du jour étant clos, aucune autre question diverse abordée,

La séance est levée à 19h20.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Jérémy DAUPHIN

Réunion du Mardi 21 Mai 2019
2019/005

Adoption du procès-verbal de la précédente

Séance du Mardi 21 Mai 2019 – 2019/05/001 Objet : Travaux de restauration des milieux aquatiques sur les bassins versants de la Rance et de l'Arguenon

Redynamisation du centre bourg, Phase 2- Aménagement de la voirie et du carrefour central

Redynamisation du centre bourg, Phase 3 : Aménagement de la zone de commerce

Séance du Mardi 21 Mai 2019 – 2019/05/002 Objet : Avis Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Séance du Mardi 21 Mai 2019 – 2019/05/003 Objet : Forum des associations 2019

Séance du Mardi 21 Mai 2019 – 2019/05/004 Objet : Ateliers Vitalité-Ateliers Nutrition

Démocratie coopérative

Questions diverses:EPF de Bretagne-Baux Société de Chasse "Amicale de Languédias"-Site de l'étang du houx-Frais de scolarité-Composteur-Agrès de sport-Réunion de Conseil

SIGNATURES

Jean-Yves NEDELLEC 1 ^{er} Adjoint	Graziella WERNER 2 ^{ème} Adjointe	Christian GICQUEL 3 ^{ème} Adjoint	Anne JEHANNO
Marina DEROUILLAC	Jérôme THOMAS	Hélène DANIEL	Kerry SHEPPARD
Amand GAUSSEL			